

**Document présenté à la CFVU du 9 juillet 2020  
et soumis à l'approbation du CA du 21 juillet 2020**

*avis favorable de la CFVU du 9 juillet 2020*

**Réinscriptions sans frais pour les doctorants qui soutiendront leur thèse au cours du  
premier trimestre 2021**

Considérant qu'en raison du contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, certains doctorants qui devaient initialement soutenir leur thèse avant la fin décembre 2020 ne seront pas en mesure de le faire, les mesures suivantes sont proposées :

- Une réinscription sans frais sur l'année universitaire 2020-2021 aux doctorants 2019-2020 qui soutiendront leur thèse au cours du premier trimestre 2021 ;
- La date limite de réinscription sans frais est fixée au 31 mars 2021 ;
- Tout doctorant bénéficiant de cette dispense qui ne soutient pas sa thèse avant le 31 mars 2021 devra alors s'acquitter des frais de sa réinscription pour l'année 2020-2021.